

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition de travaux scientifiques  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
11C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ORBITAL ANTENNAS (MEOSAR) PROJECT	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-12MS02/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-12-MS01	<b>Date</b> 2013-01-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ST-005-25271	
<b>File No. - N° de dossier</b> 005st.W8474-12MS02	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-01-15</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chan, Alan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 005st
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1691 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

Cette modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires éventuels

## Questions et réponses

### Question 1

J'ai téléchargé et examiné la demande de propositions (DP) pour le projet indiqué dans l'objet de ce courriel. J'ai une question sur un élément de l'énoncé des travaux (EDT). Selon le paragraphe 6.1.1.9, à la page 4 de l'EDT, les « antennes et le matériel connexe doivent poursuivre les satellites MEO, recevoir et décoder les signaux de polarisation circulaire gauche et droit et afficher les balises de détresse Cospas-Sarsat sur l'écran expérimental MEOLUT ». Bien qu'aucune autre partie de l'EDT ne semble indiquer que nous devons fournir un écran expérimental MEOLUT, je veux m'assurer que l'EDT concerne uniquement la fourniture de l'équipement frontal jusqu'au signal à fréquence intermédiaire (FI) de 4,5 MHz et que je comprends bien ce qui est exigé.

À mon avis, selon le paragraphe 6.1.1.9, un écran expérimental MEOLUT et le matériel de traitement, appartenant au Centre de recherches sur les communications (CRC) (qui sera fourni par le CRC, ce qui n'est pas précisé dans le paragraphe), doivent être connectés au matériel décrit dans l'EDT. Une fois que la connexion sera établie, le matériel de traitement connexe du CRC recevra le signal FI de 4,5 MHz provenant du matériel indiqué dans l'EDT, puis le logiciel du CRC pourra afficher les balises de détresse Cospas-Sarsat provenant de Toulouse, d'Edmonton, de Thule et de la NASA sur l'écran MEOLUT du CRC.

Autrement dit, selon mon interprétation, le paragraphe 6.1.1.9 ne signifie pas que l'EDT comprend implicitement la fourniture par le fournisseur du logiciel et du matériel de traitement permettant de convertir le signal FI de 4,5 MHz pour qu'il soit affiché sur l'écran MEOLUT, mais plutôt que le matériel du fournisseur devrait être compatible avec le matériel du CRC pour que les balises de détresse puissent être affichées. Mon interprétation est-elle exacte?

De plus, selon moi, la démonstration de cette capacité devrait faire partie de l'essai de réception sur place, et non de l'essai de réception en usine, parce que nous n'avons pas à notre usine le logiciel et le matériel de traitement ni l'écran MEOLUT. Êtes-vous d'accord? La démonstration de cette capacité en usine exigerait que le matériel nécessaire y soit envoyé, ce qui est faisable mais coûteux et retarderait l'exécution de l'essai de réception en usine.

### Réponse 1

Oui, les hypothèses formulées par le soumissionnaire sont exactes. Le fournisseur doit fournir seulement le matériel mentionné dans l'EDT. Ce matériel doit abaisser les signaux émis par les répéteurs MEOSAR à 4,5 MHz. Le terminal expérimental MEOLUT du CRC recevra ces signaux de 4,5 MHz, les traitera et affichera les balises de détresse Cospas-Sarsat provenant de Toulouse, d'Edmonton, de Thule et de la NASA sur l'écran MEOLUT du CRC. Ce paragraphe

---

visé à souligner que, pour être connecté de manière appropriée à l'écran expérimental MEOLUT du CRC, le matériel du fournisseur doit être compatible avec le matériel MEOLUT pour ainsi permettre l'affichage des balises de détresse de référence susmentionnées sur l'écran expérimental MEOLUT.

Le soumissionnaire a aussi raison lorsqu'il dit que la mise à l'essai sera faite sur place (essai de réception sur place seulement).

## Question 2

Après examen des exigences décrites dans l'énoncé des travaux (EDT), j'aimerais clarifier les points suivants :

1. Le produit livrable 7.1.7 exige-t-il que le soumissionnaire retienne les services d'un grutier et en assume le coût? Le volume des travaux variera en fonction du nombre d'endroits où les antennes doivent être installées et du nombre d'antennes installées sur le sol et sur les tours. Le coût des services d'un grutier est lié à l'endroit et à la durée. Si vous souhaitez avoir plus de temps pour décider du nombre d'endroits et du nombre de tours, nous pourrions indiquer cet élément séparément dans le barème des coûts.
2. 7.1.7.2 Le MDN ou le CRC installera-t-il les goujons de fixation dans les fondations, selon les exigences de préinstallation? Nous posons la question parce que les dispositifs d'ancrage chimique pour les températures froides sont coûteux et longs à installer, et qu'il n'est pas clairement précisé combien de fondations seront sur des tours et combien seront en béton. En outre, si l'installation est sur une tour et que les goujons ne sont pas fournis par le client, il faudra effectuer un forage difficile en hauteur et travailler sous la plateforme supérieure des tours, ce qui entraînera d'autres dépenses importantes. À l'heure actuelle, nous supposons que le CRC se chargera de la préparation normale, y compris de l'installation des goujons de fixation. Si ce n'est pas le cas, nous aurons beaucoup de travail supplémentaire à effectuer.
3. Paragraphe 7.1.8. Nous supposons qu'il n'est nécessaire de fournir qu'une seule pièce de rechange dans chaque cas.
4. Cela n'est pas précisé, alors qui est chargé d'installer les câbles du système entre la base des positionneurs d'antenne de l'interface et le serveur frontal? Nous comprenons que nous devons fournir ces câbles et les connecteurs appropriés, mais, habituellement, ce sont les électriciens du client qui font passer ces câbles dans les conduits et les chemins de câbles qu'ils installent, selon les exigences du code de l'électricité. Il se peut que ces câbles passent simplement dans un caniveau à câbles installé au sol et soient fixés aux tours au moyen d'attaches, mais il pourrait tout de même être nécessaire d'utiliser un camion-nacelle sur les tours. La plupart des clients font passer ces câbles dans des conduits de 3 ou 4 pouces de diamètre. Si le MDN ou le CRC s'assure que tous les chemins de câbles, conduits, etc., sont en place, alors le travail nécessaire pour faire passer les câbles est raisonnable, mais nous préférierions que cette tâche fasse partie de la

---

préinstallation effectuée par le MDN ou le CRC, avec les autres tâches prévues à cette étape. De toute manière, nous ferons tout le travail demandé, mais si nous devons faire ces travaux, nous devons embaucher des électriciens tiers et les payer selon un tarif qui est probablement beaucoup plus élevé que celui que vous avez déjà convenu avec des sous-traitants. Nous sommes prêts à faire affaire avec vos propres électriciens si cela vous convient, mais dans ce cas, nous aurons besoin qu'un devis nous soit fourni pour les travaux en fonction du nombre d'endroits, de tours, de fondations au sol, etc.

### Réponse 2

1. Le MDN utilisera une grue fournie par un des entrepreneurs figurant sur sa liste de fournisseurs d'Ottawa; la responsabilité de ces travaux n'incombe pas à l'entrepreneur.
2. Nous installerons les quatre nouvelles antennes sur des tours. La question n'est donc pas pertinente.
3. Oui, nous avons besoin d'un seul jeu de pièces de rechange pour l'ensemble du système.
4. Le MDN se chargera de l'installation des câbles.

### Question 3

..... La date de livraison n'a pas été précisée, mais l'attribution des points d'évaluation revient essentiellement au même. À moins que la livraison soit effectuée avant la fin de l'exercice (31 mars), les soumissionnaires n'ont pratiquement aucune chance d'être retenus pour l'attribution du marché.....

### Réponse 3

Le document applicable en ce qui concerne cette question est le plan de démonstration et d'évaluation du système Cospas-Sarsat ci-après ([http://www.cospas-sarsat.org/images/stories/SystemDocs/Current/cs\\_r018\\_oct\\_2012.pdf](http://www.cospas-sarsat.org/images/stories/SystemDocs/Current/cs_r018_oct_2012.pdf)). Au paragraphe 6.1.1 (page 77), du document PDF, il est indiqué que la période d'essai réservée à la MEOSAR D&E devrait s'échelonner de 2013 à 2015 et que, par conséquent, les installations nécessaires doivent être prêtes au plus tard le 1er janvier 2013.

Il est donc primordial que les antennes soient livrées dans les plus brefs délais. Toutefois, afin de répondre aux préoccupations soulevées par l'industrie, nous avons modifié le critère coté C9 de manière à élargir la plage des points alloués. Veuillez vous reporter à la version révisée de la Pièce jointe 1 Critères techniques obligatoires et cotés pour en savoir davantage.